

en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du *Canada*: témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce vingt-huitième jour de décembre dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent cinquante, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.



PROVINCE DU CANADA.

PROVINCE
DU
Canada. }

ELGIN et KINCARDINE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la province du *Canada*, et à nos chevaliers, citoyens et bourgeois élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre

dite province, sommés et appelés à une assemblée du Parlement Provincial de notre dite province, en notre cité de *Toronto*, qui devait commencer et être tenue le sixième jour du mois de février courant, et à chacun de vous,—

SALUT :—

PROCLAMATION.

ATTENDU que le vingt-huitième jour du mois de décembre dernier, nous avons jugé à propos de proroger notre Parlement Provincial au deuxième jour du mois de janvier prochain, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en notre cité de *Toronto*. Sachez donc maintenant, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant, et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Parlement Provincial, en notre cité de *Toronto*, mercredi, le douzième jour du mois de mars prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de notre dite province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

Proclamation
du 1er février,
continuant le
parlement au
12 mars 1851.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau de notre dite province du *Canada*: témoin, notre très-fidèle et bien-aimé cousin *James*, comte d'*Elgin* et *Kincardine*, chevalier du très-ancien et très-noble ordre du chardon, gouverneur-général de l'*Amérique Britannique* du Nord, et capitaine-général et gouverneur-en-chef, dans et sur nos provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Ile du *Prince-Edouard*, et vice-amiral d'icelles, etc., etc., etc. A notre hôtel du gouvernement, en notre cité de *Toronto*, dans notre dite province, ce premier jour de février, dans l'année de notre Seigneur, mil huit cent cinquante-et-un, et de notre règne la quatorzième.

Par ordre,

FELIX FORTIER,

G. C. C.

PROVINCE